

SE3R - EAU POTABLE
Téléphone : 05 44 20 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09
Accueil : 800 route de la Chabroulie
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

SAUR - ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Téléphone : 05 87 23 10 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Dépannage 24h/24 : 05 87 23 10 01
Accueil : Du lundi au vendredi de 8h à 18h à
SAUR - 800 route de la Chabroulie - 87170 Isle
Courrier : SAUR - TSA 20060 - 87170 Isle Cedex

SPECIMEN
21 Février 2018

Référence à rappeler

36

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE BRIANCE GORRE -
V.B.G.**

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :

COMMUNE D AIXE SUR VIENNE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	103,19 €	
Consommation TTC	483,74 €	soit 0,0040 €/Litre
Total facture TTC	586,93 €	
	586,93 €	

SE3R SAS au capital de 50000€ RCS Isle 824190516 Siège Social 800 ROUTE DE LA CHABROULIE 87170 ISLE TVA Intracommunautaire n°FR44824190516

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AIXE SUR VIENNE	414670	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	203,77 € HT	214,97 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part V.B.G.		Année 2018					18,00	5,50
Abonnement part SE3R		Année 2018					21,47	5,50
Consommation part V.B.G.		Année 2018		120	0,5000	60,00		5,50
Consommation part SE3R		Année 2018		120	0,8217	98,60		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,0475	5,70		5,50

Collecte et traitement des eaux usées	290,07 € HT	319,08 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2018					40,00	10,00
Abonnement part SAUR		Année 2018					15,95	10,00
Consommation part SAUR		Année 2018		120	0,2791	33,49		10,00
Consommation part Communale		Année 2018		120	1,6719	200,63		10,00

Organismes publics	49,20 € HT	52,88 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,2300	27,60		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,1800	21,60		10,00

Total Facture	586,93 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 543,04 €
TVA sur les débits : 43,89 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.